

Entretien dans le cadre du dossier spécial Toussaint « Lumière sur La mort »

Faut-il évoquer sa mort avec ses proches?

Comment évoquer ce qui est souhaité pour les funérailles? Éclairage avec la thanatologue Alix Noble Burnand, fondatrice de l'association Deuil'S et directrice du Toussaint'S Festival à Lausanne.

Il y aurait toujours plus de personnes qui pensent à leur mort et préparent leur testament. Qu'en est-il des funérailles?

Entre les directives anticipées et les contrats obsèques, il est en effet devenu plus courant de préparer son enterrement. Mais comme la mort reste un sujet tabou, on n'en parle pas avec ses proches. Il est très difficile d'aborder ce sujet, notamment avec ses enfants, qui n'ont aucune envie de penser à cette échéance. On décide alors tout seul dans son coin. Et souvent, à la mort d'un parent, les enfants découvrent ce qui avait été consigné par écrit.



Alix Noble Burnand,
thanatologue,
fondatrice de
l'association Deuil'S

Déposer ses dernières volontés par écrit ne facilite-t-il pas la tâche aux vivants?

C'est une question délicate, qui revient à se demander qui invite aux funérailles: le défunt ou ses proches? Si les funérailles ne sont que pour les endeuillés, le risque est de ne pas respecter les volontés - exprimées ou non - du défunt. Et si on respecte les volontés du défunt, il peut arriver que les endeuillés soient laissés sur le carreau. Un des cas de figure les plus connus est lorsque la personne décédée a exprimé ne rien vouloir pour son enterrement. Pour l'entourage, c'est terrible.

Pour quelles raisons?

Les funérailles doivent pouvoir premièrement accompagner les vivants dans leur deuil. Dans toutes les cultures, on a inventé des rites de passage pour prendre congé du défunt, pour s'assurer en quelque sorte qu'il s'en aille. Les endeuillés se raccrochent alors aux paroles d'espérance que peuvent délivrer le pasteur ou le prêtre. Or si on ne respecte pas la volonté du disparu, on se retrouve avec un lourd sentiment de culpabilité, voire la vieille peur d'un fantôme mécontent. Et on a tout intérêt à ce que le défunt soit en paix, sinon, c'est nous qui ne le serons pas.

Et qu'en est-il des différentes sensibilités qui peuvent exister au sein de l'entourage?

On se retrouve en effet souvent avec la question de savoir qui décide, qui a autorité. Les légitimités sont toujours plurielles. Or, face aux sensibilités différentes, alors exacerbées par l'émotion, il apparaît souvent plus simple de laisser le défunt décider - pour autant qu'il se soit exprimé sur la question en amont. Je crois qu'il serait important que les pompes funèbres intègrent un médiateur dans leurs équipes, tant ces situations sont fréquentes.

Quels conseils donneriez-vous pour aborder la question en amont?

En parler, avec simplicité, autour d'un bon repas. Faire le tour des souhaits des uns et des autres, en tant que futur défunt ou futur endeuillé. Et s'informer en amont auprès des professionnels (sur les célébrations, la crémation, etc.) pour ne pas être pris au dépourvu le jour venu.

Toussaint'S Festival, Espace Maurice Zundel, Lausanne, les 1^{er} et 2 novembre.
Infos: deuils.org